

## Un investissement de 356 000 \$ pour votre sécurité



**De septembre 2010 à février 2011, c'est 356 000 \$ qui seront investis dans des travaux liés à l'amélioration du système d'alarme-incendie de votre immeuble. La modernisation et les améliorations toucheront autant votre logement que les corridors et les espaces communs.**

D'ici Noël, les travaux nécessiteront des visites dans votre logement pour l'installation des nouveaux équipements, la vérification de leur bon fonctionnement et la récupération des équipements désuets.



Le chantier engendrera quelques désagréments passagers : du bruit au moment des travaux et de l'inspection du système d'alarme-incendie, un peu de poussière et la présence d'ouvriers dans votre logement. Ces ouvriers se rendront chez

vous pour l'installation du nouvel équipement ainsi que pour effectuer des retouches après les avoir tous installés et avoir enlevé les anciens.

Nous sommes conscients des inconvénients que causent ces travaux et nous ferons en sorte qu'ils soient terminés le plus rapidement possible. Cependant, votre sécurité est l'une de nos grandes préoccupations et nous veillerons à ce que les travaux soient bien faits. Nous voulons vous offrir un environnement sécuritaire et une qualité de vie améliorée pour de nombreuses années. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

### AVEC VOUS

Deux rencontres d'information ont eu lieu aux habitations Manoir Roger-Bernard. La première s'est tenue le 20 mai 2010. **Monique Dupras**, agente de liaison, **Mathieu Dung**, directeur de projets mécaniques, **Sylvie Marchand**, directrice de proximité au Bureau de l'ouest de l'île, et l'ingénieur consultant de MLC Associés inc. étaient sur place pour informer les 41 personnes présentes.

*(Suite à la page 2)*

## AVEC VOUS

La deuxième rencontre s'est déroulée le 23 septembre 2010. **Monique Dupras, Mathieu Dung, Sylvie Marchand** et l'ingénieur consultant de MLC Associés étaient cette fois accompagnés de 3 représentants de la compagnie Guard-X pour répondre aux interrogations des 51 locataires présents.

Ces rencontres ont permis de répondre aux principales préoccupations des locataires : la toute première concerne le problème des rôties brûlées dans les grille-pain. Les locataires ont exprimé leur inquiétude au sujet de la grande sensibilité des détecteurs de fumée, car ceux-ci pourraient se déclencher à la moindre tranche de pain brûlée. Puisqu'il n'y a pas de piles à enlever dans les détecteurs, comme cela se faisait auparavant, la solution recommandée consiste à agiter un linge à vaisselle devant le détecteur de fumée, de manière à éloigner la fumée du détecteur. Les responsables présents ont confirmé que, si une telle situation se produit et que les pompiers se déplacent pour cette raison, le locataire n'aura pas à payer d'amende.

Comme la présence des locataires est requise pendant les travaux effectués dans leur logement, certains d'entre eux se demandaient ce qui se passerait en cas d'absence. Il a été convenu que le locataire qui prévoit être absent devra se trouver un remplaçant; ce dernier devra être présent sur les lieux, de façon à ne pas retarder le déroulement du chantier.

## EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION ET AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS
Le panneau d'alarme-incendie et les détecteurs thermiques seront remplacés par de nouveaux modèles plus performants et sans piles.	Le panneau d'alarme-incendie et les détecteurs thermiques seront reliés au centre de coordination de la sécurité de l'OMHM, qui sera à son tour directement relié à la centrale des pompiers. Il est important que tout le matériel de sécurité soit conforme aux standards de l'industrie.	Meilleure <b>sécurité</b> des locataires
Les détecteurs de fumée seront remplacés dans les logements, les corridors et les espaces communs.	Avec les nouveaux détecteurs de fumée, il ne sera pas nécessaire d'installer ou de changer des piles. En conséquence, les détecteurs seront fonctionnels en tout temps, sans égard à la durée de vie des piles.	Meilleure <b>sécurité</b> dans votre logement, dans les corridors et dans les espaces communs
Des avertisseurs sonores de type piézo et des lampes stroboscopiques (signaux lumineux clignotants) seront ajoutés au système d'alarme-incendie.	Ces avertisseurs permettront à tous les locataires malentendants d'être avisés en cas d'incendie.	<b>Sécurité</b> accrue et meilleur <b>temps de réaction</b> des locataires malentendants en cas d'incendie
Les stations manuelles dans les espaces communs de l'immeuble seront remplacées.	Il s'agit de mettre à niveau les équipements dans le but de répondre aux standards de sécurité reconnus.	Respect des normes



## REPLACEMENT DU SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE

Entre les mois de septembre 2010 et février 2011, vous recevrez 3 ou 4 visites dans votre logement pour installer et vérifier les nouveaux équipements d'alarme-incendie ainsi que pour enlever l'équipement désuet.

### Déroulement des travaux :

Les travaux se dérouleront sur un étage à la fois en commençant par le 5e étage.

**Visite 1** : installation des nouveaux équipements

**Visite 2** : tests de contrôle du nouveau système, récupération des anciens équipements

**Visites 3 et 4** (au besoin) : réfection (petits trous à boucher) et légers travaux de finition

### Quand ?

Quarante-huit heures (2 jours) avant le début des travaux à effectuer chez vous, vous trouverez un avis de l'entrepreneur sur la porte de votre logement. Des avis seront également affichés sur le babillard du rez-de-chaussée et aux étages. **Soyez attentifs à ces avis.**

## RÔLE DU LOCATAIRE — À VOUS D'AGIR

- ◆ Votre présence est essentielle au bon déroulement des travaux. Nous vous demandons d'être présent pour donner accès à votre logement. Si vous devez vous absenter, nous vous demandons de désigner une personne de confiance, un ami, un voisin, un membre de votre famille pour vous remplacer.
- ◆ Pour faciliter les travaux et en limiter la durée, nous vous demandons d'être attentifs aux avis et de collaborer avec l'entrepreneur qui exécute les travaux dans l'ensemble des logements. L'absence d'un seul locataire au rendez-vous fixé peut retarder tout le chantier.
- ◆ Si, pour une **raison majeure** ou **une urgence**, vous ne pouvez absolument pas être chez vous au moment des travaux, vous devez en aviser l'entrepreneur le plus rapidement possible afin de prendre un autre rendez-vous.

## L'ENTREPRENEUR

Les travaux liés à la modernisation et à l'amélioration du système d'alarme-incendie des habitations Manoir Roger-Bernard seront exécutés par **Guard-X inc.** du lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 16 h 30. **Les rendez-vous pour les travaux devant être effectués dans les logements seront fixés entre 8 h et 16 h 30.**

# L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS MANOIR ROGER-BERNARD

## ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agente de liaison :  
**Monique Dupras**
- ◆ Directeur de projets mécaniques :  
**Mathieu Ma-Hive Dung**

## EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Directrice de proximité du Bureau de l'ouest de l'île :  
**Sylvie Marchand**
- ◆ Préposés à l'entretien et aux réparations :  
**Jean Salagan et Maxime Lafrance**
- ◆ Agente de location :  
**Nathalie Joyal**
- ◆ Organisatrice communautaire :  
**Manon Cossette**



**Monique Dupras**



**Mathieu Ma-Hive Dung**



**Sylvie Marchand**



**Jean Salagan**



**Maxime Lafrance**



**Nathalie Joyal**



**Manon Cossette**

## L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION  
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES  
ET SÉCURITÉ  
24 h/24 – 7 j/7

**514 872-OMHM (6646)**



Office municipal  
d'habitation  
de Montréal

**INFOCHANTIER** est publié par le Service des communications et l'équipe Recherche et promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8  
Téléphone : 514 872-2016

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

**INFOCHANTIER** vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

**INFOCHANTIER** est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

**Coordination**  
Martine Di Loreto  
et Sylvie Cajelait

**Rédaction**  
Sylvie Cajelait

**Révision**  
Services d'édition  
Guy Connolly

**Graphisme**  
Optik Design inc.